



MARS 2022

IBODE LA NBI AU BLOC ENFIN ACCORDEE...

A compter du 1 avril 2022, les infirmiers de bloc opératoire (IBODE) percevront, au même titre que les infirmiers en soins généraux des deux premiers grades du corps des infirmiers qui exercent leurs fonctions à titre exclusif dans les blocs opératoires, une NBI (nouvelle bonification indiciaire) de 13 points majorés.

Cette NBI équivaut à 13 points x 4.686 € = 60,92 €
